

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE DIRECTION de la CITOYENNETE et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

Récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets

Le Préfet du Val-d'Oise Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment le livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, parties législative et réglementaire,
- VU le récépissé n° 12-T/13 délivré le 7 février 2013 à la SARL «BORNES FRERES BF», dont le siège social était situé 18Bis Rue d'Herblay – 95480 Pierrelaye, pour son activité de transport par route de déchets non dangereux,
- VU la déclaration de la SARL «BORNES FRERES BF», en date du 19 novembre 2018 relative à son activité de transport par route de déchets,
- DELIVRE à la SARL «BORNES FRERES BF» dont le siège social est situé 31/41 Rue Condorcet 95150 Taverny,
- RECEPISSE de sa déclaration en date du 19 novembre 2018, relative à son activité de transport par route de déchets non dangereux,
- RECEPISSE n° 76-T/18 délivré le 22 novembre 2018 à Cergy,

Ce récépissé annule le récépissé n° 12-T/13 du 7 février 2013.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL CERGY-PONTOISE

P/Lo PRÉFET DU DÉPARTE AENT DU VAL D'OISF

Pour le Préfet, L'adjointe au chet de bureau

Stephanie FERRON

Pour le Préfet et par délégation, La Chef de Bureau

Muriel GENENEVE ANASTASI

Internet des services de l'Etat dans le département : http://www.val-doise.gouv.fr
CS 20105 - 5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01.34.20.95.95 - Fax : 01.77.63.60.04